

Représentations linguistiques des locuteurs natifs du songhay-zarma

Hamidou SEYDOU HANAFIOU

Université de Niamey

1. Présentation des locuteurs et de la langue songhay-zarma

Au Niger, le terme « songhay-zarma » s'utilise pour désigner l'idiome de populations habitant l'ouest du pays (régions administratives de Dosso et de Tillabéri), ainsi qu'à Niamey, la capitale du pays, qui est également un espace dans lequel il joue un rôle important. Les différentes statistiques de la population par groupe ethnolinguistique indiquent que la langue des Songhay-zarma occupe, d'après le nombre de ses locuteurs, la seconde place après le hausa. Ils se répartissent en différents sous-groupes : on distingue généralement entre zarma, songhay (ou kaado) et dendi. On trouve des travaux parlant de plus en plus de groupe « songhay-zarma-dendi », un terme formé à partir du nom de chacune des trois grandes composantes de cet ensemble (SOUMONNI, Elisée, et al., 2000). Au sein de chacun de ces sous-groupes, il est possible de trouver des subdivisions qui témoignent des différentes vagues de migration expliquant la présence de ces populations habitant à l'origine, d'après leur histoire, l'actuel pays du Mali, berceau de l'empire songhay. Les travaux de NICOLAI¹ font état d'une langue songhay parlée au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Bénin, etc. Sa classification des dialectes du songhay fait ressortir trois variétés méridionales situées au Niger : il s'agit du kaado (ou songhay), du zarma et du dendi. Par ailleurs, officiellement, on ne parle au Niger que d'une même langue pour ces trois variantes : par exemple, la loi n° 2001-037 du 31 décembre 2001 relative à la promotion et au développement des langues nationales du Niger utilise le vocable « songhay-zarma ». Le songhay – dans le sens de NICOLAI – est une langue parlée dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest et classée par GREENBERG² dans la grande famille nilo-saharienne des langues négro-africaines. Mais sa classification génétique est encore sujette à controverse. En effet, différents auteurs, parmi lesquels CREISSELS³ et LACROIX⁴, pensent qu'il existe des

1 NICOLAI, Robert, 1981, *Les dialectes du songhay. Contribution à l'étude des changements linguistiques*, SELAF, Paris.

2 GREENBERG, Joseph, 1966, *Languages of Africa*, Mouton, La Haye.

3 CREISSELS, Denis, 1981, « De la possibilité de rapprochements entre le songhay et les langues Niger-Congo (en particulier mandé) », in *Nilo-Saharan (Proceedings of the first Nilo-Saharan linguistics colloquium. Leiden. Sept. 8-9 1980)*, Foris Publications, Dordrecht-Holland, pp. 307-327.

4 LACROIX, Pierre-Francis, 1977, « Les parlers des sous-ensembles songhay-zarma septentrional », Documents de terrain (cf. <http://sahelia.unice.fr/efsahelia/index.html>).

éléments indiquant un possible rapprochement entre le songhay et des langues du groupe mandingue appartenant à une autre famille linguistique, d'après la typologie établie par GREENBERG. Enfin, NICOLAI soutient l'idée que le songhay pourrait résulter de l'évolution d'une forme pidginisée du tamajaq (ou du berbère) insérée dans la structure d'une langue mandé.

Les locuteurs du songhay-zarma partagent leur espace géographique avec d'autres groupes ethnolinguistiques, notamment les locuteurs du tamajaq et ceux du fulfulde. On compte également des locuteurs du hausa dans cette aire d'influence du songhay-zarma. Il est par exemple parlé dans l'arrondissement de Filingué, dans l'arrondissement de Gaya, où est pratiquée la variété dendi, et dans la capitale. Enfin, une autre langue est parlée dans ce même espace : il s'agit du gulmancema que l'on retrouve dans les régions géographiques de Torodi (arrondissement de Say) et de Téra.

2. Les données

On relève une relation forte entre langue première (ci-après L1) et appartenance ethnique déclarées. En effet, 96% des enquêtés qui ont déclaré avoir le songhay-zarma pour L1 se sont réclamés du groupe « ethnique » songhay-zarma. Durant l'enquête, parmi les réponses possibles en termes de choix de langue, le questionnaire conçu à l'endroit des locuteurs du songhay-zarma présentait les modalités-réponses « zarma », « songhay » et « dendi » comme des langues différentes, au même titre que le hausa et le fulfulde par exemple. Mais les travaux de linguistique descriptive ont jusqu'ici considéré « le » zarma, « le » songhay (ou kaado) et « le » dendi comme les trois dialectes d'une même langue appelée songhay, on l'a vu ci-dessus.

Au-delà des travaux des spécialistes et des appellations officielles, on doit aussi souligner l'attitude des locuteurs – Songhay (ou Kaado), Zarma et Dendi – qui manifestent le sentiment de parler la même langue. Ce sentiment tient certainement à l'intercompréhension d'une part, mais aussi à l'histoire commune. Ayant eu l'occasion de participer nous-même à la production des données, nous avons noté des réactions d'enquêtés le mettant en évidence. En témoignent les réponses à la question relative à la L1 : il est arrivé qu'un locuteur du kaado (ou songhay) dise parler zarma. Même si le nombre de personnes de l'aire zarma qui se sont déclarées zarmaphones est supérieur à celui des Songhay qui se disent songhayophones, le fait qu'un pourcentage, même faible, d'un sous-groupe utilise le terme qui a trait à l'autre sous-groupe traduit le sentiment de parler la même langue.

3. Indicateurs sociolinguistiques

Au total, 773 locuteurs et locutrices du songhay-zarma ont été soumis à l'enquête. L'enquête a concerné les différentes couches sociodémographiques que l'on rencontre au Niger : des femmes comme des hommes, des jeunes comme des adultes, des lettrés comme des non lettrés. La variable zone urbaine/zone rurale a également été prise en compte. Le tableau suivant donne la répartition selon le sexe des individus dans les différentes zones de l'enquête :

	N=	Hommes	Femmes
Ayorou	37	51.4%	48.6%
Boboye	59	86.4%	13.6%
Dosso	50	72.0%	28.0%
Filingué	89	55.1%	44.9%
Gaya	51	66.0%	34.0%
Kollo	20	50.0%	50.0%
Niamey	239	53.6%	46.4%
Ouallam	31	77.4%	22.6%
Say	60	50.0%	50.0%
Téra	72	69.4%	30.6%
Tillabéri	58	67.2%	32.8%
Total absolu	766 ¹	471	295
Total relatif	100.0%	61.5%	38.5%

Répartition des enquêtés par sexe selon la zone d'enquête

Il aurait été possible d'envisager, à partir d'ici, l'exploitation des données par zone d'enquête. Notre choix personnel a cependant privilégié une approche générale des représentations linguistiques dans tout le « domaine songhay-zarmaphone ». Nous considérons que la prise en compte de la dimension régionale ne modifierait pas radicalement la situation décrite dans les pages qui suivent.

On constate que la ville de Niamey compte le plus grand nombre de personnes interrogées au cours de l'enquête (un peu plus du 1/3 des enquêtés). On relève aussi que la proportion d'hommes interrogés est supérieure à celle des femmes. Cette différence est plus marquée dans la zone du Boboye, mais dans les zones de Say et Kollo, il n'existe pas de disparité.

¹ La différence entre 773 et 766 s'explique par quelques inattentions lors de la production des données et/ou lors de leur enregistrement informatique.

Le tableau ci-après indique que la frange la plus représentée dans cette enquête est celle des personnes dont l'âge est compris entre 21 et 30 ans ; vient ensuite la frange de personnes dont l'âge varie entre 31 et 40 ans.

	- 20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	+ 50 ans
hommes	48.7	59.7	63.5	58.4	68.8
femmes	51.3	40.3	36.5	41.6	31.2
total	9.9	30.0	25.6	11.6	22.9

Répartition par âge selon le sexe

On compte parmi les personnes interrogées des individus ayant fréquenté l'école (enseignement dit « traditionnel »), des personnes ayant suivi un enseignement du type coranique ou professionnel, mais aussi des personnes qui n'ont reçu aucun de ces types d'enseignement. Le tableau suivant donne la répartition des enquêtés par type d'enseignement en tenant compte de la variable sexe :

	aucun	coranique	traditionnel	professionnel	alphabétisation
hommes	110	164	212	3	16
femmes	105	84	129	1	2
total absolu	215	248	341	4	18
total relatif	28.06%	32.37%	44.51%	0.52%	2.34%

Enseignement suivi

Près de la moitié des enquêtés ont déclaré avoir fréquenté l'école dite traditionnelle; 215 personnes ont déclaré n'avoir suivi aucun type d'enseignement.

	Hommes	Femmes	N= 766	Total relatif
hausa	267	119	386	50.39%
français	197	82	279	36.42%
fulfulde	44	26	70	9.13%
anglais	42	6	48	6.26%
kanuri	1	1	2	0.26%
tamajaq	23	2	25	3.26%
arabe	23	3	26	3.39%
gulmancema	7	6	13	1.69%
bambara	32	4	36	4.69%
autres	33	8	41	5.35%

Autres langues parlées

La plupart des enquêtés ont déclaré parler au moins une autre langue que leur L1. La langue la plus citée à ce niveau est le hausa, c'est-à-dire la langue la plus parlée au Niger, avec

50.39% des enquêtés ; vient ensuite le français, la langue officielle et véhicule de l'enseignement dit « traditionnel ». Deux langues, faiblement citées, n'ont ni le statut de langue nationale, ni celui de langue officielle : il s'agit de l'anglais et du bambara, des langues parlées dans des pays qui constituent des destinations pour les migrants nigériens : Nigeria pour l'anglais, Côte d'Ivoire pour le bambara où il joue un rôle commercial. On doit par ailleurs signaler l'existence au Niger d'une importante communauté de bambarophones originaires pour la plupart du Mali. En outre, l'anglais est enseigné comme matière dans le secondaire (premier et second cycles) et au niveau du supérieur. Quant à l'arabe cité parmi les autres langues parlées, on peut se demander s'il s'agit de l'arabe dialectal parlé dans certaines régions du Niger, ou bien d'une connaissance de l'arabe classique à travers l'enseignement coranique et l'enseignement dans les *medersas* (écoles franco-arabes).

Dans le cas des langues nationales, plusieurs facteurs peuvent concourir à l'explication de leur maîtrise. Il y a d'abord le fait que ces langues partagent le même espace. On trouve dans la même zone aussi bien des locuteurs du fulfulde que des locuteurs du tamajaq. Dans une ville comme Niamey, la capitale, toutes les communautés ethnolinguistiques sont présentes. A la faveur du voisinage et des échanges commerciaux, l'acquisition d'autres langues n'est pas un fait surprenant. Par ailleurs, certains enquêtés songhay-zarmaphones ont pour cadre familial un milieu que l'on peut caractériser de linguistiquement mixte en ce sens que les deux conjoints n'ont pas la même L1 (moins de 10% chez les hommes, 20% chez les femmes) ; on peut supposer que les personnes issues de ce type de milieu parlent la langue des deux parents. Un autre facteur explicatif du bilinguisme (ou du plurilinguisme) est le type de foyer. Lorsque les différentes épouses d'un homme polygame sont de langues différentes, les conditions favorables à l'apprentissage d'autres langues par les membres de la même famille sont réunies.

Il est fréquent de noter, chez les jeunes en particulier, surtout en milieu urbain, la maîtrise de deux ou trois langues sans pour autant qu'il s'agisse toujours des langues de leurs parents. Cela tient à l'environnement linguistique dans lequel ils baignent. On sait par exemple qu'aussi bien en zone urbaine que rurale, il est fréquent qu'une famille nigérienne partage son espace réduit de vie, couramment appelé la « concession », avec d'autres familles. Dans une ville comme Niamey, il n'est pas rare de trouver dans les quartiers populaires quatre à cinq familles réunies dans une même cour.

4. Contextes d'utilisation des langues

La quasi-totalité des enquêtés déclarent utiliser leur L1 pour les échanges familiaux. Le hausa suit, loin derrière (9% des répondants), le songhay-zarma dans cette fonction. D'autres langues comme le bambara, le français, le fulfulde et le tamajaq ne recueillent que moins de 2% de réponses. Ces deux dernières partagent l'aire géographique de la L1 des enquêtés : le fulfulde et le tamajaq sont des langues dont les locuteurs sont disséminés à travers toute la « région songhay-zarma ». Mais leurs langues respectives ne pénètrent que timidement l'espace familial.

Lorsqu'il est question de langues utilisées dans les échanges avec les amis, la L1 des répondants est également citée en premier avec 748 occurrences. Le hausa, la langue la plus parlée au Niger, obtient 204 occurrences : autrement dit, plus de la moitié des personnes ayant déclaré parler le hausa l'ont cité comme langue de communication avec les amis. A la différence du cadre familial, la langue hausa tient donc une place importante dans les échanges amicaux pour 26% des enquêtés. Quant au français, il a obtenu ici 12% de citations. D'autres langues sont aussi utilisées dans les échanges amicaux mais dans une bien plus faible mesure qui n'autorise pas de développement plus poussé. Cette situation à trois langues traduit l'usage de plusieurs codes lorsqu'il s'agit de communication avec les amis.

Une mise en relation des choix de langues avec l'âge et le sexe des individus montre que le nombre des hommes, quel que soit leur âge, ayant choisi le hausa ou le français est inférieur au nombre de ceux qui ont déclaré le parler. La proportion de femmes utilisant le hausa entre amis, quel que soit leur âge, représente dans la plupart des cas (hormis chez les plus de 50 ans) au moins la moitié des répondantes ayant déclaré parler le hausa. Dans le cas du français, le nombre de femmes l'utilisant dans les échanges amicaux est toujours inférieur au nombre de personnes parlant cette langue, quel que soit leur âge. Il faut surtout souligner le fait qu'aucune femme de plus de quarante ans n'a déclaré utiliser le français dans le cadre des échanges amicaux quand bien même il en existe qui le parlent (6). Les chiffres relatifs aux autres langues parlées montrent d'ailleurs que les femmes de ces âges ne sont pas nombreuses à parler le français, ce qui se comprend bien vu l'histoire de l'introduction du français au Niger. Cette différence de comportement des hommes et des femmes relativement aux échanges amicaux laissent penser à une très rare utilisation du français par les femmes au profit des autres langues (hausa et songhay-zarma en particulier). Il reste à rappeler que les hommes aussi sont moins enclins à utiliser le français dans ce contexte : cela tient probablement à l'image que l'on a au Niger du

français, une image tendant à donner l'impression que cette langue doit être « bien » parlée ou pas du tout. En effet, les Nigériens se hasardent rarement à parler français lorsque les conditions ne les y obligent pas. L'explication à cette attitude nous semble être la peur de commettre une faute ou la peur de paraître ridicule aux yeux des autres. Cela a bien entendu une conséquence négative sur l'apprentissage de cette langue.

Un autre cadre d'utilisation des langues parlées est le marché. Dans ce contexte, on constate une fois de plus l'utilisation fréquente de la L1 des enquêtés (743 occurrences, soit 96.99%), mais aussi une place importante occupée par le hausa (249 occurrences, soit 32.5%). Autrement dit, sur les 386 personnes ayant déclaré la pratique du hausa, 249 l'ont cité comme langue qu'ils utilisent dans les échanges commerciaux. Le français est également utilisé dans ce contexte mais par seulement 44 répondants, soit moins de 6% des songhay-zarmaphones interrogés. Le score obtenu par le hausa s'explique principalement par le fait que ses locuteurs natifs ont une tradition commerciale très ancienne et qu'ils sont présents sur bon nombre de marchés nigériens.

5. Les représentations linguistiques

Les répondants ont été invités à exprimer des choix par rapport à différents domaines d'utilisation des langues : éducation, justice, médias, etc. La variété des domaines n'exclut cependant pas des rapports étroits entre certains. Aussi, dans le souci de pouvoir faire des généralisations et de dégager des enseignements utiles, l'analyse ci-après réunit et traite sous un même sous-titre certaines questions sur la base d'« affinités ». Il en est ainsi des langues pour la radio et la télévision, analysées sous la rubrique « langues et médias », et des langues pour la carte d'identité et l'acte de naissance, présentées sous le point « langues et écriture ». En outre, les questions relatives aux langues du discours des autorités lorsqu'elles vont à la rencontre des populations, aux langues de l'administration et aux langues pour la justice ont aussi été traitées dans un même point. La raison essentielle qui a guidé cette option est que, dans les trois cas de figure, il s'agit de la relation administrateur-administré. En revanche, les langues pour l'enseignement ont fait l'objet d'un point à part. Il en est de même pour les langues souhaitées au parlement et pour les langues retenues pour la prière. Chacune des questions étant suivie d'une autre relative aux raisons évoquées pour justifier les choix,

les résultats de l'enquête fournissent des chiffres pour lesquels il n'est pas toujours évident de dégager des tendances en raison de la multitude de réponses données, mais aussi et surtout au vu du nombre de réponses possibles à chaque fois. Aussi, l'analyse présente les réponses les plus courantes, celles qui ont recueilli à chaque fois le plus d'occurrences, sans cependant passer sous silence les autres raisons évoquées.

5.1. Langues et enseignement

Situation actuelle

La langue véhicule d'enseignement retenue pour le système éducatif nigérien à l'école dite « traditionnelle » est le français. Toutefois, au début des années 70, le Niger comme la plupart des pays africains, a choisi d'expérimenter l'enseignement en langues nationales. C'est ainsi que différentes écoles ont été ouvertes pour enseigner dans cinq des langues nationales du Niger (fulfulde, hausa, kanuri, songhay-zarma et tamajaq). L'arabe est utilisé comme langue d'enseignement dans les *medersas* (écoles franco-arabes) en relation avec le français. En fait, il s'agit d'un enseignement du type bilingue dans lequel le français tient une place importante dans la mesure où les élèves de ce système ont la possibilité de rejoindre le cadre traditionnel. L'utilisation de l'arabe comme véhicule d'enseignement à travers les *medersas* prend ces dernières années de plus en plus d'importance : on note en effet l'ouverture d'écoles franco-arabes à travers tout le pays. En même temps, dans les centres urbains, les écoles traditionnelles privées prolifèrent, mais on remarque aussi l'ouverture, dans ces mêmes centres urbains, d'écoles utilisant l'arabe comme véhicule. L'arabe prend ainsi une place de plus en plus importante dans le cadre de l'enseignement formel au Niger¹.

Dans les enseignements secondaire et supérieur, l'arabe et l'anglais sont des matières d'enseignement. Enfin, dans le système d'éducation non formelle (alphabétisation), certaines des langues nationales sont utilisées comme véhicule et matière d'enseignement. Une loi adoptée en 1998 (loi 98-12 du 1^{er} juin 1998), portant orientation du système éducatif nigérien, parle d'un système éducatif bilingue dans lequel les langues nationales seraient utilisées à la fois comme langue et matière d'enseignement. En attendant le décret d'application de cette loi, des partenaires

¹ Ce survol de la situation actuelle provient de notre propre observation de la réalité nigérienne puisque des données chiffrées sur le sujet ne sont, pour l'heure, pas disponibles.

au développement conduisent des programmes d'enseignement bilingue à travers des écoles dites bilingues pilotes.

Résultats et commentaires

L'enquête auprès des populations indique des avis très partagés lorsqu'il est question de choisir des langues pour l'enseignement. Le français recueille dans ce cadre le meilleur score avec 490 occurrences (63.96%), suivi de l'arabe (357 occurrences, soit 46.6%). La L1 des enquêtés n'occupe que le troisième rang : 285 occurrences, soit 37.20%. Ainsi, les première et deuxième places ne sont occupées ni par la langue la plus parlée dans le pays, ni par la L1 des enquêtés. La première place accordée au français peut être vue comme un désir de voir la situation actuelle continuer, mais son statut de langue internationale doit y être également pour quelque chose puisque seules 95 personnes sur 490 justifient leur choix en raison de son statut actuel de langue officielle. La seconde place offerte à l'arabe dans ce contexte peut être mise en relation avec son statut de langue d'enseignement dans l'éducation coranique (apprentissage de la lecture et de la compréhension du Coran), mais aussi de langue d'enseignement dans les *medersas*. Il nous semble qu'à ce niveau la confusion entre un système éducatif consacré par l'école traditionnelle et un autre par l'école coranique, doit être l'explication la plus plausible du score de la langue arabe pour cette fonction. D'ailleurs, parmi les raisons évoquées par les enquêtés pour justifier leurs choix, celle relative à la langue religieuse a recueilli le plus d'occurrences (335). Ceci va dans le sens de notre raisonnement selon lequel il y a certainement amalgame entre la fonction de la langue d'enseignement de la religion (enseignement du Coran) et la fonction de langue d'enseignement pour tous les types d'enseignement.

Aussi bien pour le français que pour l'arabe, le nombre de personnes ayant déclaré les parler est nettement inférieur au nombre de personnes les ayant retenues comme langues pour l'enseignement. Dans le cas de l'arabe, 26 personnes seulement ont déclaré le parler. De même le nombre de personnes ayant suivi un enseignement de type coranique est inférieur au nombre de personnes ayant retenu l'arabe comme langue d'enseignement. En outre, le nombre de personnes ayant suivi un enseignement traditionnel en français est nettement inférieur au nombre d'occurrences que cette langue a reçues.

Si l'on considère que la place du français s'explique par la pratique d'hier et d'aujourd'hui et son statut de langue officielle du pays, et que pour l'arabe l'argument

fort est son statut de langue de la religion, les choix portés sur des langues nationales font du songhay-zarma (la L1 des enquêtés) et du hausa (la langue la plus parlée au Niger) les deux langues les plus citées ensuite. Mais il y a lieu de souligner le fait que seules 109 personnes sur les 285 ayant retenu le songhay-zarma justifient ce choix par sa qualité de L1, c'est-à-dire par le fait qu'il est la langue qui leur appartient.

Dans ce contexte de choix de langues, on pourrait penser que le fait que les personnes parlent une langue soit déterminant. Mais au vu des résultats ci-dessus, on ne peut établir de corrélation entre le fait que la langue soit parlée et/ou comprise et son choix pour assurer la fonction de langue d'enseignement. Les langues retenues par les locuteurs du songhay-zarma, autres que leur langue, ne sont pas les plus parlées. Le français parlé par 279 personnes recueille 490 occurrences au titre de langue d'enseignement. L'arabe parlé (ou compris) par seulement 3.39% des personnes interrogées est retenu comme langue d'enseignement par 46.6% de ces mêmes personnes. Enfin, le hausa, langue parlée par plus de 50% des enquêtés, n'est retenu que par 16.05% d'entre eux.

La répartition par sexe fait ressortir que la proportion de femmes ayant retenu le français est identique à celle des hommes (64%). Par contre, dans le cas du songhay-zarma et de l'arabe, les proportions d'hommes sont supérieures à celles des femmes.

En guise de synthèse, on retiendra que les choix des locuteurs du songhay-zarma quant à la langue d'enseignement confortent la situation du français comme langue d'enseignement, mais donnent une large place à l'arabe qui déborderait de son cadre actuel qu'est l'enseignement coranique et l'enseignement dans les *medersas*. Les résultats de l'enquête ne vont donc pas dans le sens des nouvelles dispositions linguistiques en matière d'éducation : en effet, la loi 98-12 portant orientation du système éducatif envisage une éducation bilingue dans laquelle chaque enfant recevrait son éducation au cycle de base1 dans sa L1 et en français. La troisième place occupée par le songhay-zarma donne l'impression d'un rejet partiel de cette disposition en faveur du français et/ou de l'arabe, mais l'on doit considérer ici le fait qu'une réflexion générale sur l'enseignement au Niger n'est pas forcément la préoccupation majeure de bon nombre des répondants.

5.2. Langues pour l'administration, le discours des autorités et la justice

Situation actuelle

La langue de l'administration est officiellement le français, mais, dans la pratique, l'utilisation des langues nationales à l'oral est courante. En effet, il n'est pas rare que les Nigériens s'adressent à leurs administrateurs dans leur L1 ou dans la langue de leur interlocuteur, ce qui se justifie lorsque l'administré ne parle pas le français. Il arrive aussi que les administrateurs s'adressent à leurs administrés dans l'une ou l'autre des langues nationales, aussi bien dans le cadre formel que dans le cadre informel ; les langues qui y sont les plus utilisées sont le hausa et le songhay-zarma. Lorsqu'elles s'adressent aux populations, les autorités nigériennes utilisent généralement la langue officielle. Le sous-préfet qui arrive dans une localité de son entité administrative parle souvent en français, même s'il est conscient du fait qu'une bonne partie de son auditoire ne le comprend pas. Il arrive parfois que l'administrateur ne maîtrise pas la langue de ses administrés, mais il semble qu'il s'agit là d'un vestige de la période coloniale. Depuis l'avènement de la démocratie au Niger, de plus en plus de responsables administratifs et politiques tiennent leurs discours dans les langues des populations. En justice, comme dans les deux domaines évoqués ci-dessus, la langue officielle tient une place importante. Même lorsque les prévenus ne la parlent pas, son utilisation au sein de l'ordre judiciaire nigérien montre que les langues nationales jouent un rôle second. Les questions du juge à l'accusé sont très souvent formulées en français et l'on a souvent recours à un interprète pour informer l'accusé de ce qui lui est reproché.

Résultats et commentaires

L'enquête auprès des populations a permis de constater que celles-ci souhaitent accorder une plus grande place à leur idiome dans ces trois domaines. Dans l'administration, 78.80% des enquêtés ont choisi leur L1, le français et le hausa occupant respectivement la seconde et la troisième places avec 30.15% et 17.49% des voix. Les autres langues affichent des scores très faibles (inférieurs à 3%) et ne nécessitent donc pas de commentaire particulier. Au vu des résultats de l'enquête, les locuteurs du songhay-zarma souhaitent une situation différente de la situation officielle : le songhay-zarma supplanterait le français dans l'administration, mais sans le

remplacer totalement. En fait, même si les enquêtés ont accordé la première place à leur idiome, leurs choix, à travers les scores du hausa et du français, sont proches de la situation actuelle, une situation non officielle évoquée ci-dessus. Au nombre des raisons importantes avancées pour justifier ces choix, on retient le fait de parler et de comprendre sa L1, sa qualité de L1 et le statut de langue officielle pour le français.

Dans le contexte d'un discours officiel, l'enquête indique des vœux allant dans le sens d'un changement vers une plus grande utilisation des deux langues les plus parlées au Niger : le songhay-zarma et le hausa, avec respectivement 91.64% et 19.97% des opinions. Le français occupe le troisième rang. Les autres langues citées pour cette fonction recueillent un score inférieur à 5%. Le fait de parler et de comprendre telle langue et surtout leur statut de langue(s) majoritaire(s) sont les raisons principales qui motivent ces choix. Le choix du songhay-zarma ne semble pas s'expliquer par son statut de L1 dans la mesure où cet argument n'a été donné que par 73 personnes.

Pour la justice, les enquêtés retiennent surtout leur L1 (78.85% des réponses) mais aussi le hausa (28.19%) et le français (16.31%). D'autres langues nationales, autres que le hausa et le songhay-zarma, ont été retenues par les enquêtés mais dans des proportions si faibles qu'un commentaire serait ici sans grande valeur. En outre, près de 10% des enquêtés souhaiteraient que la justice se déroule dans la langue de chaque accusé. Le fait de comprendre ce qui se passe dans un tribunal se révèle la raison majeure qui a incité les répondants à choisir leur L1, outil linguistique qui leur est immédiatement disponible. En outre, on a aussi souvent relevé que le songhay-zarma est une langue majoritaire au Niger et, dans une moindre mesure, 91 ont motivé leur choix par le fait qu'il s'agit de leur L1.

5.3. Les langues au parlement

Il a été demandé aux enquêtés de citer les langues dans lesquelles ils souhaiteraient entendre les députés débattre au parlement nigérien. Actuellement, à l'Assemblée Nationale, les échanges se font aussi bien en langues nationales qu'en français puisqu'il est permis aux députés qui ne parlent pas la langue officielle d'intervenir dans une des langues nationales, une équipe technique assurant la traduction simultanée des interventions. Selon nous, on relève une forte proportion d'interventions en hausa et en songhay-zarma, même de la part de députés parlant couramment le français.

L'enquête a montré que les personnes interrogées ont pour la plupart cité leur L1 pour le parlement national (80.02% des réponses) ; viennent en seconde et troisième positions, respectivement, le hausa (40.33%) et le français (30.41%). Le fulfulde est aussi souhaité par 10.18% des répondants alors que les autres langues ont reçu un score inférieur à 6%. Des raisons évoquées pour justifier ces choix, le statut de langue majoritaire du songhay-zarma et le fait de le comprendre sont celles qui ont recueilli le plus de suffrages. Une fois de plus, on constate que la qualité de L1 ne semble pas motiver le choix du songhay-zarma par les enquêtés.

5.4. Langues et médias

Survol de la situation

Les questions se rapportent ici à deux types de médias, en l'occurrence la radio et la télévision. L'espace médiatique nigérien était, jusqu'à l'avènement du pluralisme politique, occupé par les seuls médias d'Etat : la radio nationale émettant depuis l'indépendance et la télévision nationale qui a commencé ses émissions dans les années 70. Aujourd'hui, il existe en plus de ces médias publics, un nombre important de stations de radio implantées surtout dans les centres urbains. C'est dire qu'écouter la radio est de plus en plus facile d'autant que les postes sont à la portée de bon nombre de Nigériens. Les radios publiques et privées émettent aussi bien en langues nationales qu'en français. A l'heure actuelle, parmi les dix langues nationales, seule la *tasawaq* n'est pas utilisée à la radio nationale. Les radios dites « communautaires », en particulier, diffusent beaucoup d'émissions dans les langues parlées dans les régions dans lesquelles elles sont installées. Par exemple, la radio *Fara'a* installée à Gaya propose ses émissions en dendi, en hausa, etc. Si au niveau des radios, on peut noter l'ouverture de plusieurs stations à travers toutes les régions du pays, pour ce qui est de la télévision, une seconde chaîne publique a vu le jour il y a deux ans (*Tal TV*) ; une autre chaîne, privée, émet depuis peu à Niamey (*TV Ténééré*). Sur les chaînes publiques et privées, les émissions se font en langues nationales et en français.

Au niveau des médias, on constate dans l'utilisation des langues nationales une large place accordée à deux langues : le hausa et le songhay-zarma qui peuvent paraître au regard de leurs fréquences d'utilisation dans ces médias comme deux langues nationales ayant un statut particulier. De manière consciente ou inconsciente, les autorités de ce pays ont fait une place de choix à deux langues dans les médias. Si les autorités (y compris les plus hautes autorités) ont

pendant longtemps hésité à tenir leurs discours dans l'une ou l'autre des langues nationales, la traduction de leurs discours dans deux langues nationales (hausa et songhay-zarma) à travers les médias a été et est encore quasi systématique. Les discours du Président de la République à l'occasion des fêtes nationales ou des grands événements ont été pratiquement toujours traduits dans ces langues et parfois diffusés quelques instants seulement après. Outre les discours des plus hautes autorités, le statut particulier de ces deux langues dans les médias d'Etat a été renforcé par la dimension culturelle des programmes. La situation est telle qu'aujourd'hui les groupes artistiques et culturels s'évertuent, quelle que soit leur région d'origine, à chanter dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Les programmes de radios et télévision privées installées à Niamey accordent une large place à deux langues. Les grilles des programmes des radios montrent qu'elles utilisent les trois langues que sont le français (la langue officielle) et les deux langues majoritaires au Niger: le hausa et le songhay-zarma qui sont perçus comme incontournables. Les animations qui occupent une large place dans leurs programmes se font le plus souvent dans l'une ou l'autre des deux langues majoritaires, avec, pour certaines émissions, des animations dans les deux langues. Les autres langues nationales, lorsqu'elles sont utilisées, ont une plus faible fréquence et occupent moins de temps. Il va sans dire que cette situation a conféré un statut particulier à ces deux langues. On ne peut pas imaginer qu'elle n'influence pas les opinions des populations dans leur choix de langues, surtout pour ces mêmes médias.

Résultats et commentaires

Pour ce qui est des langues dans lesquelles les populations souhaitent recevoir les émissions de télévision et de radio, on constate, de manière générale, un choix très marqué de la L1 (88%). Elle est suivie par le hausa (45% des réponses) et le français (28%). Il y a aussi lieu de souligner les scores non négligeables du fulfulde (13%) et du tamajaq (8%). L'idée d'utiliser toutes les langues nationales à la radio a été retenue par 8% des enquêtés. Les autres langues n'ont reçu que très peu de voix. En fait, les résultats de l'enquête vont dans le sens de la pratique qui a prévalu durant des années : les cinq langues nationales que sont le hausa, le songhay-zarma, le fulfulde, le tamajaq et le kanuri ont été plus largement utilisées par les médias. Les autres langues nationales n'ont été introduites que par la suite. Parmi les diverses raisons avancées, la faculté de comprendre le songhay-zarma et son statut de langue majoritaire sont celles qui ont recueilli le

plus de voix. Une fois de plus, le choix du songhay-zarma a été rarement justifié par son statut de L1.

L'analyse des choix de langues pour les médias révèle que ce sont celles qui ont, jusqu'ici, joué le rôle de langues de grande communication dans les médias publics nigériens qui sont retenues : il s'agit du français, du hausa et du songhay-zarma, cette dernière étant aussi la L1 des enquêtés. Le fait que le hausa, la langue la plus parlée au Niger et que maîtrisent un peu plus de 50% des enquêtés, occupe la seconde place tient certainement au fait qu'il est mis en «compétition» dans cette enquête avec leur L1. La langue française, retenue dans les deux cas par près de 30% des enquêtés, conforte ainsi sa place de langue officielle, langue dans laquelle les principales informations liées à la vie de la Nation sont données en premier lieu. Les plus faibles scores du fulfulde et du tamajaq vont dans le sens de ce qui se fait aujourd'hui dans les médias. En effet, même si ces deux langues ne bénéficient pas d'un temps d'antenne aussi important que celui accordé au hausa et au songhay-zarma, leurs temps et leurs fréquences d'utilisation aussi bien à la télévision qu'à la radio nationales sont relativement plus élevés que ceux des autres langues.

5.5. Langues et écriture (carte d'identité et acte de naissance)

Des documents d'état civil comme la carte d'identité et l'acte de naissance sont, jusqu'ici, rédigés exclusivement en français, la langue officielle. Il a été demandé aux enquêtés de choisir les langues dans lesquelles ils souhaitent que ces documents soient rédigés. Des résultats, il ressort que si la L1 est la plus citée (dans les deux cas), les locuteurs du songhay-zarma accordent une place importante au français dans des fonctions qui lui sont jusqu'ici dévolues. Aussi bien pour la carte d'identité que pour l'acte de naissance, la L1 des enquêtés recueille plus de la moitié des occurrences : près de 60% des réponses. Le français a reçu les voix d'un peu plus de 45% des répondants. On peut relever encore que le hausa a reçu près de 10% des voix. Les autres langues ne sont que faiblement citées et ne bénéficieront donc pas d'un commentaire particulier. Les raisons évoquées quant au choix du songhay-zarma reposent surtout sur sa qualité de L1, sur le fait qu'il est parlé et compris par les répondants et, enfin, sur le lien dégagé par les répondants entre leur langue et leur identité. Le choix du français tient à ses statuts de langue internationale et de langue officielle mais aussi, dans ce cas particulier, de langue à tradition écrite.

Au vu donc des résultats de cette enquête, les locuteurs du songhay-zarma souhaitent la rédaction des pièces d'état civil au moins dans deux langues : leur L1 et la langue officielle. On

peut voir dans ces options une volonté de se retrouver à travers leur L1 mais aussi le désir de conserver le français dans sa fonction actuelle leur permettant de garder des relations avec les autres, avec le monde extérieur, car leur L1 les limite, les confine au Niger et aux régions environnantes où le songhay-zarma est aussi pratiqué.

5.6. Langues et prière

La quasi-totalité des songhay-zarmaphones interrogés a déclaré avoir pour religion l'islam. La langue de la religion musulmane étant l'arabe lors des cinq prières canoniques quotidiennes, les versets (ou sourates) sont récités dans cette langue, sans pour autant que les fidèles comprennent toujours leur sens. Le processus d'apprentissage de la lecture du Coran tel que pratiqué au Niger ne conduit pas obligatoirement à une compréhension du message. Après la prière canonique, il arrive toutefois que des invocations, des prières (souhaits informels) soient formulées dans les langues des pratiquants. La prière est parfois suivie de traductions de *hadith* (paroles du prophète Mahomet ou ses faits et gestes) dans leur langue. La télévision et la radio diffusent aussi des émissions religieuses au cours desquelles des réponses à des questions posées quant à la pratique de l'islam sont données en langues nationales, plus généralement en hausa ou en songhay-zarma, après citation en arabe du passage du Coran ou du *hadith* concerné. Tout cela démontre que les langues des fidèles sont aussi utilisées dans la pratique de la religion musulmane.

Les résultats de l'enquête indiquent qu'une grande part des répondants songhay-zarmaphones ont choisi leur L1 pour la prière : 579 occurrences, soit 75.58%. Parmi ceux-ci, 325 individus (soit 56.13%) expliquent leur choix par le statut de L1 du songhay-zarma. D'autres raisons comme sa compréhension (« je peux comprendre », « je peux me faire comprendre », « je peux communiquer »...), sa connaissance (« c'est la langue que je parle », « c'est la langue que je sais »...) et le fait que cette langue participe de leur identité (« car je suis songhay (kaado) / zarma / dendi ») sont aussi à prendre en compte pour justifier leur choix. L'idée de prier dans une langue autre que l'arabe semble parfois difficile à admettre, au regard des 62 personnes (8%) qui n'ont pas répondu à la question et de celles qui retiennent uniquement l'arabe (25 personnes soit 3%). Toutes les autres langues, et cette fois-ci même le hausa, ne reçoivent que moins de 8% des voix. On voit ainsi que les répondants désirent avant tout prier dans leur langue mais sans forcément renoncer à l'arabe, ceci en considérant l'ambiguïté du sens de « prière » qui a pu être retenu par les enquêtés et qui a déterminé le choix du songhay-zarma plutôt que de l'arabe ou l'inverse.

5.7. Des pilules et des langues

Inspirée de travaux réalisés par MOREAU (1990) au Sénégal, cette partie de l'enquête vise à analyser les avis des répondants face à une situation d'aphasie. La solution, une pilule magique, leur permet de retrouver l'usage d'une langue. Un deuxième puis un troisième comprimés leur donnent la possibilité de renouveler leur choix. A chaque étape, il est demandé à l'enquêté de justifier son choix.

Les résultats indiquent que pour le premier choix, la L1 des enquêtés est celle que 540 (soit 70.49%) d'entre eux souhaitent retrouver. L'arabe et le hausa occupent respectivement la seconde et la troisième places avec 18.41% et 5.35%. Parmi les autres langues nationales citées, le fulfulde, le tamajaq et le gulmancema sont des langues parlées dans le même espace géographique que la L1 des enquêtés mais elles ne sont que faiblement citées. La langue officielle ne recueille que 2.87%. Il ressort donc de ces résultats un fort attachement des enquêtés pour leur L1. Un autre fait marquant est la seconde place qu'occupe l'arabe, langue de la religion de la plupart des enquêtés. La langue la plus parlée au Niger, le hausa, n'occupe que la troisième place. D'ailleurs, le nombre de personnes l'ayant choisi (41 occurrences) est inférieur au nombre de personnes qui en ont déclaré la pratique (386 occurrences). La prise en compte de la variable sexe montre que la proportion de femmes ayant choisi leur L1 est supérieure à celle des hommes : 235 femmes ont choisi le songhay-zarma, soit 79.66%, mais seulement 305 hommes, soit 64.75%, ont fait de même. L'examen des diverses raisons avancées pour justifier ces choix permet de constater que celle qui recueille le plus d'occurrences est l'argument L1 (359, c'est-à-dire plus de la moitié des répondants). Parmi les autres arguments avancés, le fait que la langue en question soit le reflet de leur identité est souvent cité. Quant à l'arabe, seconde langue retenue, l'argument principal avancé est à nouveau religieux : 89.92% des personnes ayant retenu l'arabe l'ont donné.

Suite à l'ingestion fictive d'une deuxième pastille, la L1 des enquêtés ne recueille plus que 18.92%, après le hausa (27.41%) et le français (22.06%). Le score obtenu ici par le songhay-zarma correspond à un peu moins du nombre de personnes ne l'ayant pas choisi à la première étape du test. Ainsi, la quasi-totalité des personnes n'ayant pas choisi leur L1 à l'étape 1 du test l'ont retenue en seconde étape. L'arabe occupe encore une place importante avec 15.27% d'occurrences. Si l'on sait que cette langue a été choisie à la première phase du test par 18.41% des enquêtés, il y a lieu de s'attarder sur ce score qui le place en quatrième position de la présente phase. Ce score important de l'arabe peut s'expliquer par le cadre même retenu par le test. Il est en effet question

d'aphasie, c'est-à-dire de perte et de recouvrement de langues, ce qui s'apparente beaucoup au contexte de la mort. Lorsqu'on sait que la plupart des enquêtés ont pour religion l'islam et que, dans ce contexte, la langue arabe tient une place importante dans leur vie, on peut imaginer que cette conception partagée par les répondants puisse avoir une influence sur ce test. Ne dit-on d'ailleurs pas qu'au moment du réveil des morts pour le jugement dernier, tous parleront l'arabe ?, ce qui ressemble beaucoup au contexte de notre test.

La mise en relation des résultats du test de la « pilule » avec la pratique déclarée d'autres langues montre que chacune d'elle a obtenu un score inférieur à celui qu'elle a reçu comme langue parlée, exception faite de l'arabe. Le fait de pratiquer une langue n'implique donc pas toujours qu'on veuille en retrouver l'usage après une aphasie fictive. Par contre, l'arabe fait exception puisque nous avons des occurrences qui dépassent nettement le nombre de personnes en ayant déclaré la pratique.

L'examen des raisons avancées pour les choix ci-dessus montre que l'arabe est à nouveau lié à son statut de langue religieuse puisque 105 personnes ont retenu cet argument. Le choix du songhay-zarma repose sur sa qualité de L1, mais aussi de langue majoritaire, ce dernier argument valant aussi pour le hausa. Quant au français, c'est son statut de langue officielle et internationale qui est mis en avant. On doit aussi souligner le fait que la compréhension, la connaissance et l'identité sont des arguments avancés pour soutenir les choix quand bien même ces facteurs ne devraient pas jouer, vu le contexte. En effet, il faut le rappeler, la langue choisie sera maîtrisée même si la personne ne l'a jamais parlée jusqu'ici. Le choix de ces arguments montre une fois de plus la relation étroite entre le fait de parler une langue quelconque et son choix quel que soit le contexte.

La prise imaginaire d'un troisième et dernier cachet a généré un score très faible pour la L1 des enquêtés (5.09%), mais on constate un renforcement du score du hausa et du français : ces deux langues recueillent des scores proches de ceux qu'elles avaient à l'étape précédente du test (un peu plus de 25%). Il y a aussi lieu de souligner le score de l'arabe, qui a jusqu'ici occupé une place de choix. A la troisième étape, cette langue reçoit 10.44% d'occurrences, un peu plus que le fulfulde qui en a 9.66%. La relation étroite entre l'islam et la langue arabe est confortée une fois de plus. Les raisons motivant ce troisième choix rejoignent les arguments évoqués ci-dessus : le choix du français et du hausa est expliqué par les statuts de langues internationales, de langues comprises, de langue majoritaire et de langue officielle.

Tout ceci démontre que les locuteurs du songhay-zarma inscrivent leurs choix dans leur vécu linguistique : non seulement les langues choisies sont souvent celles qu'ils ont déclaré parler mais aussi celles qui (exception faite de l'arabe) occupent une place importante dans leur vie de tous les jours.

Les résultats concernant les langues parlées en dehors de la L1 et ceux relatifs aux langues choisies pour les différents domaines de la vie ont montré une nette proportion de personnes ayant déclaré parler le français et le hausa. Dans le cas de l'arabe, parlé par seulement 3.39% des enquêtés, le fait qu'il soit souvent cité dans le cadre du test de la pilule montre simplement l'importance que lui confère son statut de langue religieuse.

6. Conclusion générale

Les choix de langues pour les différents domaines retenus par cette étude montrent, comme on pouvait s'y attendre, un fort attachement des locuteurs du songhay-zarma à leur L1. Ces choix indiquent aussi qu'ils ne perdent pas de vue la place centrale qu'a occupé, et qu'occupe encore, le français dans la vie publique au Niger. Si les populations de ce groupe ethnolinguistique ont souvent cité leur idiome pour chacune des fonctions mise en jeu, et cela à une bonne place, elles ont aussi conscience de la place de langue majoritaire du hausa, langue seconde d'un peu plus de 50% des enquêtés. L'arabe est la seule langue qui semble bouleverser le trio constitué par le français, le hausa et le songhay-zarma, en passe d'assumer les rôles prépondérants dans la vie de l'Etat à travers les médias, l'éducation, les échanges entre administrateurs et administrés.

La « consécration » de ces trois langues à travers leurs scores n'indiquent en rien le choix de jeter aux oubliettes les autres langues nationales : outre le hausa et le songhay-zarma, trois autres langues nationales, en l'occurrence le fulfulde, le tamajaq et le kanuri ont reçu (dans le contexte des médias surtout) des scores qui rendent compte du fait qu'elles ont bénéficié de promotion des années durant, plus que d'autres langues - nationales elles aussi - comme le buduma ou le tubu par exemple.

L'arabe, choisi comme langue d'enseignement, doit certainement sa « promotion » à son statut de langue de la religion musulmane et utilisée dans le cadre de l'enseignement coranique.

Les enseignements de cette étude sont, entre autres, qu'elle indique des choix de populations n'allant pas toujours dans le sens de la pratique actuelle et/ou des dispositions en vigueur. Les populations interrogées souhaitent une plus grande place pour leur langue.

Références

- BERGMANN, Herbert, BÜTTNER, Thomas, HOVENS, Mart, MALAM GARBA, Mamane, et al., 2002, *Les langues nationales à l'école primaire, évaluation de l'école expérimentale*, Ministère de l'Education de Base, Edition Albasa s/c GTZ-2PEB, collection Education en Afrique, Niamey.
- BOYI, Jean, « Les langues congolaises et le cadre juridique », communication présentée à la réunion du Réseau International des Langues Africaines et Créoles (RILAC), Niamey, 14-16 décembre 2000.
- CHAUDENSON, Robert, CALVET, Louis-Jean, 2001, *Les langues dans l'espace francophones: de la coexistence au partenariat*, Collection Langues et Développement, Institut de la Francophonie, L'Harmattan, Paris.
- *Constitution de la République du Niger*, 18 juillet 1999 (Vème République).
- DUMESTRE, Gérard, avec la collaboration de CANUT, Cécile, et al., 1994, *Stratégies communicatives au Mali langues régionales, bambara, français*, Institut d'Etudes Créoles et Francophones, CNRS-Université de Provence, Didier Erudition.
- HAMBALLY, Yacouba, 1987, *La question de l'enseignement en langues nationales au Niger : une problématique socio-politique et culturelle*, Mémoire de Maîtrise, Département des sciences sociales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire.
- HOBE-CANUT, Cécile, 1996, « Imaginaire linguistique au Mali », in *La Bretagne linguistique*, Cahiers du Groupe de Recherche sur l'économie linguistique de la Bretagne, volume 10, Brest.
- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1996, « Imaginaire linguistique et dynamique langagière, aspects théoriques et méthodologiques », in *La Bretagne linguistique*, Cahiers du Groupe de Recherche sur l'économie linguistique de la Bretagne, volume 10, Brest.
- *Journal Officiel de la République du Niger*, 15 novembre 1991.
- KOUCHI, Amèle, LECONTE, Fabienne, et al., 1996, *Questions de glottopolitique. France, Afrique, Monde méditerranéen*, Université de Rouen.
- LIETTI, Anna, 1994, *Pour une éducation bilingue*, Editions Payot et Rivages, Paris.
- *Loi n°2001-037 du 31 Décembre 2001 de la République du Niger*, fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales.

- *Loi n°98-12 du 1er juin 1998 de la République du Niger*, portant orientation du système éducatif nigérien.
- MALLAM GARBA, Mamane, 1995, *L'aménagement du kanuri au Niger : préalables linguistiques et épilinguistiques*, Thèse de Doctorat, Université de Rouen.
- MOREAU, Marie-Louise, 1990, « Des pilules et des langues. Le volet subjectif d'une situation de multilinguisme » in *Des langues et des villes*, Didier diffusion, Paris, pp. 407-420.
- MOREAU, Marie-Louise (ouvrage coordonné par), 1997, *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Pierre Mardaga, Liège.
- NDIMURUKUNDO-KURURU, Barbara, « Problématique de la législation linguistique au Burundi », communication présentée à la réunion du Réseau International des Langues Africaines et Créoles (RILAC), Niamey, 14-16 décembre 2000.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1984, *Les sociétés songhay-zarma (Niger-Mali). Chefs, guerriers, esclaves, paysans...* Editions Karthala, Paris.
- SANO, Mohamed Lamine, « Regards sur la politique d'utilisation des langues maternelles dans le système éducatif guinéen », communication présentée à la réunion du Réseau International des Langues Africaines et Créoles (RILAC), Niamey, 14-16 décembre 2000.
- SINGY, Pascal, 2000, « Diglossie véhiculaire et représentations linguistiques : étude de cas au Niger », in *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, AUPELF - UREF, Paris, pp. 117-122.
- SOUMONNI, Elisée, LAYA, Diouldé, GADO, Boubé, OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (éd.), 2000, *Peuplement et Migrations. Actes du premier colloque international de Parakou*, OUA - CELHTO, Editions du Centre, Niamey.
- SOUNDJOCK, Soundjock, « La législation linguistique au Cameroun », communication présentée à la réunion du Réseau International des Langues Africaines et Créoles (RILAC), Niamey, 14-16 décembre 2000. *Synthèses nigériennes*, 1968, n°1, revue éditée par le Centre Culturel Franco-Nigérien.
- UNESCO, 1981, *Documents de la réunion d'experts sur l'utilisation des langues africaines régionales ou sous-régionales comme véhicule de la culture et moyens de communications dans le continent* (réunion tenue à Bamako, Mali, 18-22 juin 1979), Paris.